

## AVIS PUBLIC

2016-007

### **Demande d'avis à la Commission Municipale du Québec Concernant la conformité du règlement de lotissement n° 403-2015, à l'égard du plan d'urbanisme de la Municipalité.**

***Suivant les dispositions de l'article 137.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public vous est donné de ce qui suit :***

Le 8 juin 2015, suite à l'adoption de son nouveau plan d'urbanisme, la Municipalité adoptait son **règlement de lotissement n° 403-2015**, en conformité avec les dispositions contenues dans son plan d'urbanisme.

#### Demande d'un avis :

Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission Municipale du Québec son avis sur la conformité du règlement au plan d'urbanisme de la Municipalité.

#### Délai:

La demande doit être transmise par écrit, à la Commission dans les **30 jours** qui suivent la publication du présent avis.

#### Avis de la Commission:

Si la Commission reçoit, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, une demande faite conformément à l'article 137.11 de la Loi à l'égard du règlement, elle doit, dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu à cet article, donner son avis sur la conformité du règlement au plan d'urbanisme de la Municipalité.

#### Règlement réputé conforme:

Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, une demande à l'égard du règlement, celui-ci est réputé conforme au plan d'urbanisme de la Municipalité à compter de l'expiration du délai de 30 jours de la publication du présent avis.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes, ce 18<sup>e</sup> jour de mai 2016.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay

## **Certificat de publication**

Je Rick Tanguay, directeur général de la municipalité de Chute-aux-Outardes, certifie par la présente que j'ai affiché l'avis public 2016-007, à l'Hôtel de Ville et au bureau de poste de Chute-aux-Outardes en date du 18 mai 2016.

Donné à Chute-aux-Outardes, le \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de mai 2016.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay